

7 avril 2015

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue en la salle du conseil, mardi, le 7 avril 2015 à 20 h 00. L'assemblée est présidée par son honneur le maire, Monsieur Marcel Loyer. Sont également présents Mesdames les conseillères Françoise Boudrias et Marie-France Bouchard et Messieurs les conseillers Daniel Gravel, Martin Chaput, Yves Blanc et Michel Lambert.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Claude Gagné est également présent.

MOT DE BIENVENUE

ORDRE DU JOUR

- 01- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 02- Période de questions
- 03- Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Séance ordinaire du 2 mars 2015
- 04- Correspondance
 - 4.1 Adoption du bordereau de correspondance
- 05- Administration
 - 5.1 Adoption des comptes payés et à payer au 31 mars 2015
 - 5.2 Rapport financier de la Régie intermunicipale du parc régional des Chutes Monte-à-Peine-et-des-Dalles pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2014
 - 5.3 Remplacement d'un recouvrement de plancher pour l'ancien presbytère
 - 5.4 Autorisation de paiement des travaux de réaménagement de l'Hôtel de Ville – Certificat de paiement numéro CP-4
- 06- Urbanisme et mise en valeur du territoire
 - 6.1 Rapport de l'inspecteur en bâtiment pour le mois de mars 2015
 - 6.2 Cession d'une partie de la rue du Havre portant le numéro de lot 237-12 du cadastre de Sainte-Mélanie en faveur de monsieur Alain Beauchamp et madame Jeanne Brûlé
 - 6.3 Formation d'un comité technique – Révision schéma d'aménagement du territoire
 - 6.4 MRC de Joliette – Demande à portée collective (article 59) permettant l'implantation de résidences dans la zone agricole des municipalités locales
- 07- Sécurité publique
- 08- Loisirs et culture
 - 8.1 Autorisation de passage sur le territoire de Sainte-Mélanie dans le cadre du programme de persévérance scolaire – 200 km de cœur
 - 8.2 Embauche coordonnatrice camp de jour été 2015
- 09- Hygiène du milieu et travaux publics
 - 9.1 Rapport du service des Travaux publics – mars 2015
 - 9.2 Octroi d'un contrat de balayage des rues pour le secteur urbain pour la saison 2015
 - 9.3 Octroi d'un contrat de balayage des rues pour le secteur rural pour une durée de trois (3) ans, soit les saisons 2015-2016-2017

- 9.4 Octroi d'un contrat d'épandage d'abat-poussière et de fourniture de chlorure de calcium 35 % liquide et calclo 20 liquide pour la saison 2015
- 9.5 Octroi d'un contrat d'épandage d'abat-poussière et de fourniture de chlorure de calcium 35 % (AP-35) et de chlorure de calcium 20 % (AP-20) pour la saison 2015
- 9.6 Octroi d'un contrat de fauchage de fossés pour les rues de la municipalité pour une durée de trois (3) ans, soit pour les saisons 2015-2016-2017
- 9.7 Octroi d'un contrat de fauchage de fossés pour les routes du ministère des Transports du Québec pour une durée de trois (3) ans, soit pour les saisons 2015-2016-2017
- 9.8 Octroi d'un contrat des travaux de structure de rue, de pose d'enrobée bitumineux et de travaux connexes sur la rue des Iris (lot rue 88-135) (Règlement numéro 559-2015 modifiant le règlement numéro 555-2014)
- 9.9 Octroi d'un contrat des travaux de structure de rue, de pose d'enrobé bitumineux et de travaux connexes sur une partie de la rue des Jonquilles (partie de lot 88-120, partie de lot 88-153-1 et lot 88-125) (Règlement numéro 556-2014)
- 9.10 Délégation de compétences à la MRC de Joliette pour le processus d'appel d'offres et l'octroi d'un ou des contrat(s) pour la gestion des matières résiduelles
- 9.11 Rivière l'Assomption – demande de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois
- 9.12 Octroi d'un contrat d'entretien paysager pour la saison 2015

10- Varia

11- Période de questions

12- Levée de la séance

2015-04-065

01- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame Marie-France Bouchard
 Appuyé par Monsieur Daniel Gravel
 Et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée

02- PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de question est ouverte à 20 h 03.

Aucune question.

La période de questions est close 20 h 04.

03- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2015-04-066

3.1 Séance ordinaire du 2 mars 2015

Étant donné que tous les membres du conseil ont reçu leur procès-verbal au préalable, dispense de lecture est donnée au secrétaire-trésorier.

Il est proposé par Monsieur Michel Lambert

Appuyé par Monsieur Martin Chaput

Et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2015 soit approuvé.

Adoptée

04- CORRESPONDANCE

2015-04-067

4.1 Adoption du bordereau de correspondance

Monsieur Claude Gagné, secrétaire-trésorier, dépose le bordereau de correspondance pour la période finissant le 31 mars 2015.

Il est proposé par Monsieur Michel Lambert

Appuyé par Monsieur Martin Chaput

Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du bordereau de correspondance pour la période finissant le 31 mars 2015.

Adoptée

05- ADMINISTRATION

2015-04-068

5.1 Adoption des comptes payés et à payer au 31 mars 2015

Il est proposé par Monsieur Daniel Gravel

Appuyé par Madame Marie-France Bouchard

Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie adopte le rapport des dépenses et salaires pour la période se terminant le 31 mars 2015 et autorise le secrétaire-trésorier à les payer pour un montant total de **220 904.12 \$**

Décaissements : chèques 7095 à 7105	9 658.05 \$
Chèques annulés : chèque 7077	(280.57 \$)
Comptes fournisseurs : chèques 7106 à 7205	183 795.01 \$
Salaires du mois de mars 2015	27 731.63 \$

Total de la période : **220 904.12 \$**

Adoptée

Je soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Claude Gagné
Secrétaire-trésorier

2015-04-069

5.2 **Rapport financier de la Régie intermunicipale du parc régional des Chutes Monte-à-Peine-et-des-Dalles pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2014**

Monsieur Claude Gagné, secrétaire-trésorier, dépose le rapport financier de la Régie intermunicipale du parc régional des Chutes Monte-à-Peine-et-des-Dalles tel que produit par monsieur Pierre Brabant comptable agréé, pour la période se terminant le 31 décembre 2014.

Il est proposé par Madame Françoise Boudrias
Appuyé par Monsieur Martin Chaput
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du rapport financier de la Régie intermunicipale du parc régional des Chutes Monte-à-Peine-et-des-Dalles pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2014.

Adoptée

2015-04-070

5.3 **Remplacement d'un recouvrement de plancher pour l'ancien presbytère**

Monsieur Marcel Loyer, maire, déclare son intérêt dans le présent dossier, en raison de la participation de sa conjointe à l'administration de l'organisme « Entraide communautaire » qui utilise certains locaux de l'ancien presbytère, et pour ce motif, il s'abstient de participer sous quelque forme que ce soit au traitement de cette résolution.

ATTENDU l'utilisation de l'ancien presbytère pour le service d'infirmière en milieu rural ainsi que pour le service d'entraide communautaire;

ATTENDU la nécessité de remplacer le couvre-plancher de la cuisine de l'ancien presbytère;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par Monsieur Martin Chaput
Appuyé par Monsieur Michel Lambert
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'ACCEPTER la proposition du 4 mars 2015 de la compagnie **Tapis Guy Houle** de Saint-Ambroise-de-Kildare et de lui octroyer le mandat visant le remplacement du couvre-plancher de la cuisine de l'ancien presbytère au montant de mille neuf cent quatre-vingt-treize dollars et quarante-quatre cents (1 993.44 \$) excluant les taxes applicables;

DE POURVOIR au paiement de ces dépenses en affectant le fonds d'administration au poste budgétaire approprié;

DE MANDATER monsieur Claude Gagné, directeur général, afin d'agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente résolution.

Adoptée

2015-04-071

5.4 Autorisation de paiement des travaux de réaménagement de l'Hôtel de Ville – Certificat de paiement numéro CP-4

Monsieur Claude Gagné, secrétaire-trésorier, dépose une recommandation de paiement de la firme **Lachance & associée** datée du 24 mars 2015 pour le certificat de paiement numéro CP-4;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Monsieur Daniel Gravel
Appuyé par Madame Françoise Boudrias
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'AUTORISER le paiement au montant de quatorze mille six cent quarante-six dollars et cinquante cents (14 646.50 \$) toutes taxes incluses à l'entrepreneur **Gilles Malo Inc.** relatif aux travaux de réaménagement de l'Hôtel de Ville – Certificat de paiement numéro CP-4, tel que recommandé par la firme Lachance & associée en date 24 mars 2015;

DE POURVOIR au paiement des dépenses de réaménagement de l'Hôtel de Ville en les affectant au surplus libre;

DE MANDATER monsieur Claude Gagné, directeur général, afin d'agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

06- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

2015-04-072

6.1 Rapport de l'inspecteur en bâtiment pour le mois de mars 2015

Monsieur Claude Gagné, secrétaire-trésorier, dépose le rapport du service d'urbanisme pour la période finissant le 31 mars 2015 tel que préparé par monsieur Ludovic Bouchard, inspecteur en bâtiment.

Il est proposé par Monsieur Michel Lambert
Appuyé par Monsieur Yves Blanc
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du rapport du service d'urbanisme pour la période finissant le 31 mars 2015.

Adoptée

2015-04-073

6.2 Cession d'une partie de la rue du Havre portant le numéro de lot 237-12 du cadastre de Sainte-Mélanie en faveur de monsieur Alain Beauchamp et madame Jeanne Brûlé

ATTENDU

l'adoption de la résolution numéro 2011-12-235 relative à la municipalisation d'une partie de la rue du Havre portant le numéro de lot 237-12 du cadastre de Sainte-Mélanie;

ATTENDU

la nécessité de rétrocéder une partie de la rue du Havre portant le numéro de lot 237-12 du cadastre de Sainte-Mélanie;

ATTENDU

le plan cadastral préparé par monsieur Marcel Vincent, arpenteur-géomètre, en date du 4 mars 2015;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Monsieur Michel Lambert
Appuyé par Madame Marie-France Bouchard
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER la cession, pour la somme d'un dollar, d'une partie de la rue du Havre portant le numéro de lot 237-12 du cadastre de Sainte-Mélanie, telle que montrée au plan cadastral préparé par monsieur Marcel Vincent, arpenteur-géomètre, en date du 4 mars 2015, à monsieur Alain Beauchamp et madame Jeanne Brûlé résidants au 21, rue du Havre;

DE MANDATER maître Steeves Lauzon, notaire du bureau de Dauphin & Lauzon (SENCRL) de Notre-Dame-des-Prairies, pour la réalisation de cette transaction avec tous les frais assumés par les cessionnaires, monsieur Alain Beauchamp et madame Jeanne Brûlé;

DE MANDATER monsieur Marcel Loyer, maire et/ou monsieur Claude Gagné, directeur général, afin d'agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2015-04-074

6.3 Formation d'un comité technique – Révision du schéma d'aménagement du territoire

ATTENDU

que lors d'une séance ordinaire tenue le 10 mars 2015, la MRC de Joliette a adopté la résolution numéro 052-04-2015 relative à la formation d'un comité technique composé de l'aménagiste de la MRC de Joliette et des urbanistes ou autres représentants des municipalités de la MRC désirant participer à ce comité;

ATTENDU

que la formation d'un comité technique est créée dans le but de permettre un avancement plus rapide de la révision du schéma d'aménagement du territoire et faciliter la concertation technique nécessaire des municipalités dans ce processus;

ATTENDU

que la MRC de Joliette et/ou le comité technique et/ou le représentant désigné par la présente, feront rapport au conseil municipal sur la révision du schéma d'aménagement du territoire et les travaux dudit comité technique;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Monsieur Martin Chaput
Appuyé par Madame Marie-France Bouchard
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

DE NOMMER monsieur Ludovic Bouchard, urbaniste, représentant de la Municipalité de Sainte-Mélanie au comité technique.

Adoptée

2015-04-075

6.4 **MRC de Joliette – Demande à portée collective (article 59) permettant l'implantation de résidences dans la zone agricole des municipalités locales**

ATTENDU que lors d'une séance ordinaire tenue le 15 mai 2012, la MRC de Joliette a adopté la résolution numéro 121-05-2012 enclenchant le processus de demande à portée collective visant l'implantation de résidences sur son territoire, le tout en vertu de l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec (LPTAAQ);

ATTENDU que ladite demande porte sur le premier volet de l'article 59, soit les îlots déstructurés (volet 1);

ATTENDU que les propositions d'îlots déstructurés ont été déposées par les Municipalités;

ATTENDU que les 18 et 19 février 2013, des représentants de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), de l'UPA, de la MRC et des Municipalités ont tenu des rencontres de négociations pour valider chacun des îlots préférentiellement identifiés;

ATTENDU que la CPTAQ a transmis son orientation préliminaire numéro 375721 à la MRC de Joliette et aux municipalités en réponse à ladite demande à portée collective pour l'implantation de résidence dans la zone agricole décrétée en vertu de la LPTAAQ;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par Monsieur Martin Chaput
Appuyé par Monsieur Michel Lambert
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité de Sainte-Mélanie est favorable à l'orientation préliminaire de la demande à portée collective numéro 375721 visant la détermination des îlots déstructurés telle que décrite dans le dossier transmis par la CPTAQ;

QUE la Municipalité de Sainte-Mélanie transmette une copie conforme de la présente résolution à la CPTAQ et à la MRC de Joliette.

Adoptée

07- **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Aucun point n'est ajouté.

08- **LOISIRS ET CULTURE**

2015-04-076

8.1 **Autorisation de passage sur le territoire de Sainte-Mélanie dans le cadre du programme de persévérance scolaire – 200 km de coeur**

ATTENDU que dans le cadre du programme de persévérance scolaire, le défi Persé-Virée permettra à près de 200 jeunes de parcourir 200 km de course à pied les 16 et 17 mai prochain;

ATTENDU que la demande d'autorisation déposée par madame Anie Belleville et monsieur Benoit Morin, en date du 25 mars 2015, engage ces derniers à déposer une demande d'approbation auprès des parties concernées;

ATTENDU que l'organisation de cette activité, son tracé et son déroulement sont sous l'entière responsabilité des requérants et que ceux-ci dégagent entièrement la responsabilité de la Municipalité de Sainte-Mélanie à cet effet;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par Madame Marie-France Bouchard
Appuyé par Madame Françoise Boudrias
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER les participants du défi Persé-Virée, 200 km de cœur, à circuler sur les routes de la municipalité Sainte-Mélanie selon l'itinéraire déposé le 25 mars 2015 par madame Anie Belleville et monsieur Benoit Morin et selon l'obtention des approbations auprès des parties concernées.

Adoptée

2015-04-077

8.2 Embauche coordonnatrice camp de jour – été 2015

ATTENDU la procédure de dotation pour l'embauche d'une coordonnatrice pour le camp de jour estival 2015;

ATTENDU la recommandation du service des Loisirs quant à la candidature de madame Mylène Chevrette;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par Madame Marie-France Bouchard
Appuyé par Madame Françoise Boudrias
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'EMBAUCHER madame Mylène Chevrette au poste de coordonnatrice du camp de jour estival 2015 pour un poste à durée déterminée, 13 semaines, 40 heures par semaine, taux horaire de treize dollars (13 \$);

D'AUTORISER ET MANDATER monsieur Claude Gagné, directeur général, à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

09- **HYGIÈNE DU MILIEU ET TRAVAUX PUBLICS**

2015-04-078

9.1 **Rapport du service des Travaux publics – mars 2015**

Monsieur Claude Gagné, secrétaire-trésorier, dépose le rapport du service des Travaux publics pour la période finissant le 31 mars 2015 tel que préparé par monsieur Alain Lajeunesse, inspecteur municipal au service des Travaux publics.

Il est proposé par Monsieur Daniel Gravel
Appuyé par Monsieur Yves Blanc
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du rapport du service des Travaux publics pour la période finissant le 31 mars 2015.

Adoptée

2015-04-079

9.2 **Octroi d'un contrat de balayage des rues pour le secteur urbain pour la saison 2015**

ATTENDU l'appel d'offres pour le balayage des rues pour le secteur urbain demandé par monsieur Alain Lajeunesse, inspecteur municipal au service des Travaux publics;

ATTENDU l'offre de services reçue de la compagnie **Balai Le Permanent Inc.** datée du 9 mars 2015 pour le balayage des rues pour le secteur urbain ;

ATTENDU la recommandation de monsieur Alain Lajeunesse, inspecteur municipal au service des Travaux publics, d'accorder le contrat à la compagnie **Balai Le Permanent Inc ;**

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par Monsieur Martin Chaput
Appuyé par Monsieur Daniel Gravel
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'ACCEPTER la proposition de la compagnie **Balai Le Permanent Inc.** et lui octroyer le contrat de balayage des rues du secteur urbain de la municipalité pour l'exercice financier 2015 au montant de deux mille deux cent soixante-dix-huit dollars (2 278 \$) plus taxes :

Rues municipales
10,4 km à 170 \$/km = 1 768 \$
Routes (MTQ) - Chemin du Lac Sud et route Principale
3,0 km à 170 \$/km = 510 \$

Adoptée

2015-04-080

9.3 **Octroi d'un contrat de balayage des rues pour le secteur rural pour une durée de trois (3) ans, soit les saisons 2015-2016-2017**

Monsieur Daniel Gravel, conseiller, déclare son intérêt dans le présent dossier, en raison de son lien d'emploi avec la compagnie Sintra, et pour ce motif, il s'abstient de participer sous quelque forme que ce soit au traitement de cette résolution.

ATTENDU l'appel d'offres pour le balayage des rues pour le secteur rural demandé par monsieur Alain Lajeunesse, inspecteur municipal au service des Travaux publics;

ATTENDU les deux offres de services reçues des compagnies :

Sintra Inc.	
Année 2015	110 \$/ heure
Année 2016	110 \$/heure
Année 2017	110 \$/heure

Entreprises Ghislain Asselin	
Année 2015	110 \$/ heure
Année 2016	110 \$/heure
Année 2017	115 \$/heure

ATTENDU la recommandation de monsieur Alain Lajeunesse, inspecteur municipal au service des Travaux publics, d'accorder le contrat à la compagnie **Sintra Inc.** ;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par Monsieur Yves Blanc
Appuyé par Monsieur Michel Lambert
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'ACCEPTER la proposition de la compagnie **Sintra Inc.** tel que déposé le 31 mars 2015 et lui octroyer le contrat de balayage des rues du secteur rural de la municipalité pour une durée de trois (3) ans :

Sintra Inc.	
Année 2015	110 \$/ heure
Année 2016	110 \$/heure
Année 2017	110 \$/heure

Adoptée

2015-04-081

9.4 **Octroi d'un contrat d'épandage d'abat-poussière et de fourniture de chlorure de calcium 35 % liquide et calclo 20 liquide pour la saison 2015**

ATTENDU l'appel d'offres pour l'épandage d'abat-poussière et de fourniture de chlorure de calcium 35 % liquide et calclo 20 liquide demandé par monsieur Alain Lajeunesse, inspecteur municipal au service des Travaux publics;

ATTENDU l'offre de services reçue de la compagnie **Calclo** datée du 17 mars 2015 pour l'épandage d'abat-poussière et de fourniture de chlorure de calcium 35 % liquide et calclo 20 liquide;

ATTENDU

la recommandation de monsieur Alain Lajeunesse, inspecteur municipal au service des Travaux publics, d'accorder le contrat à la compagnie **Calclo**;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Monsieur Martin Chaput
Appuyé par Monsieur Daniel Gravel
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'ACCEPTER la proposition de la compagnie **Calclo** et de lui octroyer le contrat pour l'épandage d'abat-poussière et de fourniture de chlorure de calcium 35 % liquide et calclo 20 liquide pour l'exercice financier 2015 au montant de huit mille neuf cent vingt-six dollars (8 926 \$) plus taxes applicables :

Chlorure de calcium 35 % liquide
20 000 litres à 0,307 \$/litre = 6 140 \$
Calclo 20 liquide
14 000 litres à 0,199 \$/litre = 2 786 \$

Adoptée

2015-04-082

9.5 Octroi d'un contrat d'épandage d'abat-poussière et de fourniture de chlorure de calcium 35 % (AP-35) et de chlorure de calcium 20 % (AP-20) pour la saison 2015

ATTENDU

l'appel d'offres pour l'épandage d'abat-poussière et de fourniture de chlorure de calcium 35 % (AP-35) et de chlorure de calcium 20 % (AP-20) demandé par monsieur Alain Lajeunesse, inspecteur municipal au service des Travaux publics;

ATTENDU

l'offre de services reçue de la compagnie **Les Entreprises Bourget Inc.** datée du 18 mars 2015 pour l'épandage d'abat-poussière et de fourniture de chlorure de calcium 35 % (AP-35) et de chlorure de calcium 20 % (AP-20);

ATTENDU

la recommandation de monsieur Alain Lajeunesse, inspecteur municipal au service des Travaux publics, d'accorder le contrat à la compagnie **Les Entreprises Bourget Inc.** ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Monsieur Daniel Gravel
Appuyé par Monsieur Michel Lambert
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'ACCEPTER la proposition de la compagnie **Les Entreprises Bourget Inc.** et de lui octroyer le contrat l'épandage d'abat-poussière et de fourniture de chlorure de calcium 35 % (AP-35) et de chlorure de calcium 20 % (AP-20) pour l'exercice financier 2015 au montant de huit mille sept cent soixante et un dollars et quatre-vingt-dix cents (8 761.90 \$) plus taxes applicables :

Chlorure de calcium 35 % (AP-35)
20 000 litres à 0,2988 \$/litre = 5 976,00 \$
Chlorure de calcium 20 % (AP-20)
13 999,5 litres à 0,199 \$/litre = 2 785,90 \$

Adoptée

2015-04-083

9.6 Octroi d'un contrat de fauchage de fossés pour les rues de la municipalité pour une durée de trois (3) ans, soit les saisons 2015-2016-2017

ATTENDU

l'appel d'offres pour le fauchage de fossés pour les rues de la municipalité demandé par monsieur Alain Lajeunesse, inspecteur municipal au service des Travaux publics;

ATTENDU

les deux offres de services reçues des compagnies :

Dauphin Multi-services	
Année 2015	4 600.00 \$
Année 2016	4 600.00 \$
Année 2017	4 600.00 \$

Entreprises Ghislain Asselin	
Année 2015	5 450.50 \$
Année 2016	5 450.50 \$
Année 2017	5 722.92 \$

ATTENDU

la recommandation de monsieur Alain Lajeunesse, inspecteur municipal au service des Travaux publics, d'accorder le contrat à la compagnie Dauphin Multi-services ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Madame Marie-France Bouchard
Appuyé par Monsieur Michel Lambert
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'ACCEPTER la proposition de la compagnie **Dauphin Multi-services** telle que déposée le 19 mars 2015 et de lui octroyer le contrat de fauchage des rues de la municipalité (42 km) pour une durée de trois (3) ans au montant de quatre mille six cent dollars (4 600 \$) plus taxes annuellement :

Année	1 ^{ère} coupe Fin juin	2 ^e coupe Fin août
2015	2 300 \$	2 300 \$
2016	2 300 \$	2 300 \$
2017	2 300 \$	2 300 \$

D'AFFECTER cette dépense au fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques créé en vertu du règlement numéro 506-2008 « règlement concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques ».

Adoptée

2015-04-084

9.7 Octroi d'un contrat de fauchage de fossés pour les routes du ministère des Transports du Québec pour une durée de trois (3) ans, soit les saisons 2015-2016-2017

ATTENDU

l'appel d'offres pour le fauchage de fossés pour les routes du ministère des Transports du Québec demandé par monsieur Alain Lajeunesse, inspecteur municipal au service des Travaux publics;

ATTENDU

les deux offres de services reçues des compagnies :

Dauphin Multi-services	
Année 2015	2 760.00 \$
Année 2016	2 760.00 \$
Année 2017	2 760.00 \$

Entreprises Ghislain Asselin	
Année 2015	3 096.25 \$
Année 2016	3 096.25 \$
Année 2017	3 251.00 \$

ATTENDU

la recommandation de monsieur Alain Lajeunesse, inspecteur municipal au service des Travaux publics, d'accorder le contrat à la compagnie Dauphin Multi-services ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Monsieur Michel Lambert Appuyé par Monsieur Daniel Gravel Et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'ACCEPTER la proposition de la compagnie **Dauphin Multi-services** et de lui octroyer le contrat de fauchage des routes du ministère des Transports du Québec (25 km) pour une durée de trois (3) ans au montant de deux mille sept cent soixante dollars (2 760 \$) plus taxes annuellement :

Année	1^{ère} coupe Fin juin	2^e coupe Fin août
2015	1 640 \$	1 120 \$
2016	1 640 \$	1 120 \$
2017	1 640 \$	1 120 \$

D'AFFECTER cette dépense au fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques créé en vertu du règlement numéro 506-2008 « règlement concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques »;

D'AUTORISER ET MANDATER monsieur Claude Gagné, directeur général, afin d'agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente résolution.

Adoptée

2015-04-085

9.8 Octroi d'un contrat de travaux de structure de rue, de pose d'enrobée bitumineux et de travaux connexes sur la rue des Iris (lot rue 88-135) (Règlement numéro 559-2015 modifiant le règlement numéro 555-2014)

ATTENDU

l'appel d'offres sur invitation auprès de cinq fournisseurs pour des travaux de structure de rue, de pose d'enrobée bitumineux et de travaux connexes sur la rue des Iris (lot rue 88-135);

ATTENDU

l'ouverture des soumissions qui s'est tenue le 26 février 2015 à 13 h 30 en présence de madame Magalie Gaudet, ingénieure de la firme Les Services exp Inc.:

Soumissionnaires	Montant
Excavation Normand Majeau Inc.	37 741.81 \$
Pavages J.D. Inc.	41 699.19 \$
Sintra Inc.	48 958.00 \$
Généreux Construction Inc.	51 520.10 \$
Asphalte Général Inc.	53 774.00 \$

ATTENDU

que l'entreprise Excavation Normand Majeau est le plus bas soumissionnaire conforme;

ATTENDU

la recommandation de monsieur Éric Fournier, ingénieur de la firme Les Services exp Inc. d'accorder ce contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

ATTENDU

que la réalisation de ces travaux est prévue à l'été 2015;

ATTENDU

l'approbation du règlement d'emprunt numéro 559-2015 modifiant le règlement d'emprunt numéro 555-2014 par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en date du 9 mars 2015;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Monsieur Martin Chaput
Appuyé par Monsieur Yves Blanc
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'ADJUGER le contrat pour des travaux de structure de rue, de pose d'enrobée bitumineux et de travaux connexes sur la rue des Iris (lot rue 88-135) à l'entreprise **Excavation Normand Majeau Inc.** au montant de trente-sept mille sept cent quarante et un dollars et quatre-vingt-une cents (37 741.81 \$) plus taxes;

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les fonds disponibles et selon les modalités du règlement 559-2015 modifiant le règlement d'emprunt numéro 555-2014 autorisant des travaux de structure de rue, de pose d'enrobée bitumineux et de travaux connexes sur la rue des Iris (lot rue 88-135) et prévoyant un emprunt n'excédant pas cinquante et un mille cent trente-quatre dollars (51 134 \$) à cette fin;

D'AUTORISER ET MANDATER monsieur Claude Gagné, directeur général, à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2015-04-086

9.9 Octroi d'un contrat des travaux de structure de rue, de pose d'enrobé bitumineux et de travaux connexes sur une partie de la rue des Jonquilles (partie de lot 88-120, partie de lot 88-153-1 et lot 88-125) (Règlement numéro 556-2014)

ATTENDU

l'appel d'offres sur invitation auprès de cinq fournisseurs pour des travaux de structure de rue, de pose d'enrobé bitumineux et de travaux connexes sur une partie de la rue des Jonquilles (partie de lot 88-120, partie de lot 88-153-1 et lot 88-125);

ATTENDU

l'ouverture des soumissions qui s'est tenue le 26 février 2015 à 13 h 30 en présence de madame Magalie Gaudet, ingénieure de la firme Les Services exp Inc.:

Soumissionnaires	Montant
Excavation Normand Majeau Inc.	41 123.45 \$
Pavages J.D. Inc.	48 605.71 \$
Sintra Inc.	53 925.00 \$
Généreux Construction Inc.	57 282.50 \$
Asphalte Général Inc.	60 485.50 \$

ATTENDU

que l'entreprise **Excavation Normand Majeau** est le plus bas soumissionnaire conforme;

ATTENDU

la recommandation de monsieur Éric Fournier, ingénieur de la firme Les Services exp Inc. d'accorder ce contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

ATTENDU

que la réalisation de ces travaux est prévue à l'été 2015;

ATTENDU

l'approbation du règlement d'emprunt numéro 556-2014 par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en date du 18 décembre 2014;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Monsieur Martin Chaput
Appuyé par Monsieur Yves Blanc
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'ADJUGER le contrat pour des travaux de structure de rue, de pose d'enrobé bitumineux et de travaux connexes sur une partie de la rue des Jonquilles (partie de lot 88-120, partie de lot 88-153-1 et lot 88-125 à l'entreprise **Excavation Normand Majeau Inc.** au montant quarante et un mille cent vingt-trois dollars et quarante-cinq cents (41 123.45 \$) plus taxes;

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les fonds disponibles et selon les modalités du règlement numéro 556-2014 autorisant des travaux de structure de rue, de pose d'enrobé bitumineux et de travaux connexes sur une partie de la rue des Jonquilles (partie de lot 88-120, partie de lot 88-153-1 et lot 88-125) et prévoyant un emprunt n'excédant pas quatre-vingt-un mille cent trente dollars (81 130 \$) à cette fin;

D'AUTORISER ET MANDATER monsieur Claude Gagné, directeur général, à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2015-04-087

9.10 Délégation de compétences à la MRC de Joliette pour le processus d'appel d'offres et de l'octroi d'un ou des contrat(s) pour la gestion des matières résiduelles

ATTENDU l'expiration au 31 décembre 2015 du contrat signé avec EBI environnement pour la gestion des matières résiduelles à la MRC de Joliette;

ATTENDU la nécessité d'octroyer un ou des nouveau (x) contrat (s) pour la gestion des matières résiduelles débutant en 2016;

ATTENDU le nouveau projet d'entente intermunicipale déposé au Conseil de la MRC de Joliette à la séance ordinaire du 10 mars 2015;

ATTENDU l'article 569.0.1 du Code municipal du Québec précisant qu'une municipalité désirant participer à cette entente doit le manifester à la MRC de Joliette dans les 60 jours suivant la présentation du projet d'entente au Conseil de la MRC de Joliette;

ATTENDU la volonté de coopération intermunicipale déjà exprimée par l'affectation d'une partie des redevances à l'enfouissement aux frais liés aux processus d'appel d'offres incluant l'embauche d'une coordonnatrice en gestion des matières résiduelles;

ATTENDU qu'une gestion des matières résiduelles à l'échelle régionale permet aux municipalités et villes de réduire leur coût et d'offrir un meilleur service à l'ensemble des citoyens;

ATTENDU que par cette entente la Municipalité de Sainte-Mélanie doit déléguer sa compétence à la MRC de Joliette aux fins du processus d'appel d'offres et d'octroi d'un ou des contrat(s) pour la gestion des matières résiduelles;

ATTENDU la dernière entente à l'effet que la MRC de Joliette acceptait la délégation de compétences accordée par les municipalités et villes constituantes de la MRC de Joliette, relativement à l'octroi d'un contrat pour la gestion des matières résiduelles pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2015;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par Madame Marie-France Bouchard
Appuyé par Monsieur Daniel Gravel
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que la Municipalité de Sainte-Mélanie délègue complètement sa compétence à la MRC de Joliette aux fins du processus d'appel d'offres et d'octroi du ou des prochain(s) contrat(s) pour la gestion des matières résiduelles.

Que copie de la présente résolution soit transmise à la direction générale de la MRC de Joliette.

Adoptée

2015-04-088

9.11 Rivière l'Assomption demande de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois

ATTENDU un glissement de terrain survenu en 2010 et ayant provoqué un amoncellement de gravier dans la rivière l'Assomption;

ATTENDU que suite au glissement de terrain, Hydro-Québec a fait produire une étude par la firme Poly-Géo Inc. sur la faisabilité des travaux et les risques associés au retrait du banc de gravier;

ATTENDU que l'étude conclue qu'il est préférable pour l'environnement de ne pas intervenir dans le littoral de la rivière l'Assomption;

ATTENDU la résolution numéro 400-2014 du conseil municipal de Saint-Félix-de-Valois demandant à la Municipalité de Sainte-Mélanie de l'appuyer dans ses démarches auprès d'Hydro-Québec afin que soit retiré ledit banc de gravier;

ATTENDU que le cours de l'eau n'est pas entravé significativement par ledit banc de gravier et que le conseil municipal ne dispose d'aucunes informations supplémentaires contredisant les conclusions du rapport de la firme Poly-Géo Inc.;

ATTENDU qu'il y a eu en 2009 un glissement de terrain similaire dans la rivière l'Assomption à proximité du pont de la route Baril et que les conclusions du ministère de l'Environnement étaient également à l'effet qu'il n'est pas souhaitable d'intervenir dans le littoral de la rivière;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par Monsieur Michel Lambert Appuyé par Madame Françoise Boudrias Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QU'EN raison des informations dont elle dispose, la Municipalité de Sainte-Mélanie avise la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois qu'elle ne peut l'appuyer dans sa demande telle que formulée par la résolution numéro 400-2014;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois.

Adoptée

2015-04-089

9.12 Octroi d'un contrat d'entretien paysager pour la saison 2015

ATTENDU l'offre de prix pour l'entretien des aménagements paysagers du Centre communautaire et administratif sis au 10, rue Louis-Charles-Panet, du garage municipal sis au 120, rue des Saules et l'aménagement de la route 348, pour la période de mai à octobre 2015, telle que déposée par la compagnie **GD Beaux Cèdres**, le 1^{er} avril 2015;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Madame Françoise Boudrias
Appuyé par Monsieur Martin Chaput
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'ADJUGER le contrat d'entretien paysager du Centre communautaire et administratif sis au 10, rue Louis-Charles-Panet, du garage municipal sis au 120, rue des Saules et l'aménagement de la route 348 à la compagnie **GD Beaux Cèdres**, pour la période de mai à octobre 2015 au montant de trois mille cinq cents dollars (3 500 \$) plus taxes;

D'AUTORISER ET MANDATER monsieur Marcel Loyer maire et/ou monsieur Claude Gagné, directeur général, afin d'agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente résolution.

Adoptée

10- VARIA

Aucun point n'est ajouté.

11- PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de question est ouverte à 20 h 35.

- a) Coût de l'accès au parc des Chutes Monte-à-Peine-et-des-Dalles;
- b) Forme et emplacement de l'îlot de verdure sur la rue des Iris;
- c) Suivi du garage non-conforme sur la rue des Jonquilles;
- d) Nombre et emplacements des îlots déstructurés;
- e) Interventions de la Sûreté du Québec concernant les véhicules hors-route circulant sur les terrains privés, chemins publics et sablières.

La période de questions est close à 20 h 47.

2015-04-090

12- LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé
Il est proposé par Monsieur Michel Lambert
Appuyé par Monsieur Yves Blanc
Et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 20 h 48.

Adoptée

Marcel Loyer
Maire

Claude Gagné
Directeur général et secrétaire-trésorier